



Date de dépôt : 30 octobre 2024

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Stéphane Florey : Dépenses** **publiques d'éducation à Genève selon le degré de formation**

En date du 27 septembre 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

D'après des statistiques fédérales datant de 2021, les dépenses publiques annuelles d'éducation s'élevaient en moyenne en Suisse à 22 857 francs par personne à l'école obligatoire et à 16 692 francs au degré secondaire II. Ces statistiques démontrent aussi que le canton de Genève dépense 15 535 francs en charges de personnel par élève de l'école obligatoire dans les institutions publiques, contre 13 430 francs pour le canton de Vaud ou encore 10 587 francs pour le canton du Valais. En 2017, le coût annuel total par élève scolarisé à Genève avait été estimé à 15 901 francs à l'école primaire et à 25 953 francs au cycle d'orientation.

Ma question est la suivante :

Quel est le coût annuel pour le canton de Genève d'un élève :

- à l'école primaire ?***
- au cycle d'orientation (secondaire I) ?***
- au collège (secondaire II) ?***

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'Office fédéral de la statistique (OFS) publie chaque année des données concernant les dépenses d'éducation par tête¹, afin de fournir une estimation de l'importance des moyens financiers mis à disposition des élèves et des étudiants par les pouvoirs publics et les entreprises formatrices pour assurer leur formation. Deux indicateurs sont calculés : les dépenses publiques totales (Confédération, cantons, communes et assurances sociales publiques) d'éducation par personne selon le degré de formation et les charges du personnel par élève de l'école obligatoire selon le canton de l'école. Le premier indicateur constitue une moyenne de tous les cantons suisses. Le second indicateur permet les comparaisons intercantionales, mais se limite au périmètre des charges du personnel des institutions publiques de l'école obligatoire, qui sont seules comparables entre les cantons.

Les chiffres de l'OFS actuellement disponibles en lien avec les dépenses publiques totales sont calculés sur la base des données de 2021. Ainsi, une ou un élève de l'école obligatoire coûte 22 857 francs par année en moyenne suisse, tandis que les élèves du degré secondaire II génèrent un coût unitaire annuel de 16 692 francs. Cet indicateur n'est pas décliné par canton.

Concernant le second indicateur, calculé à partir du coût du personnel par canton, celui-ci se monte à 15 535 francs par élève de l'école obligatoire à Genève. En moyenne suisse, ce coût est de 14 772 francs. Genève se situe environ 5% au-dessus de la moyenne suisse, mais le coût genevois est toutefois moins élevé que celui de Bâle-Ville ou de Zurich. Cette différence s'explique essentiellement par le niveau des salaires genevois plus élevé pour l'école obligatoire, ainsi que par un total de périodes enseignées pour un plein temps au cycle d'orientation qui est plus bas que la moyenne des autres cantons.

De son côté, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) publie chaque année le coût par élève selon le degré d'enseignement dans le canton de Genève². Le périmètre des dépenses prises en considération concerne toutes les charges du canton (charges de personnel, biens et services et autres charges d'exploitation), les charges indirectes réparties (frais de bâtiments et charges pour la gestion des systèmes

¹ Dépenses d'éducation par tête publié par l'OFS – [Indicateurs de la formation \(admin.ch\)](#)

² Mémento statistique de l'éducation à Genève publié par le DIP – [Mémento statistique de l'éducation à Genève, édition 2024 | ge.ch](#)

informatiques), ainsi que les frais des communes pour les bâtiments de l'école primaire, sachant que celles-ci en sont responsables.

Selon les dernières données publiées (2022), le coût complet annuel pour le canton de Genève d'un élève est de 16 189 francs à l'école primaire (y compris les dépenses des communes pour la gestion des bâtiments), de 26 419 francs au cycle d'orientation, et de 22 446 francs au collège de Genève (formation gymnasiale).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET